

La réorganisation
du champ religieux
au Maroc

Mohammed Raoidi

**La réorganisation
du champ religieux
au Maroc**

Ou la revivication des institutions
religieuses

LES ÉDITIONS DU NET
126, rue du Landy 93400 St Ouen

© Les Éditions du Net, 2023
ISBN : 978-2-312-13687-5

« Le recours au religieux traduit le plus souvent une crise de légitimité du pouvoir politique. Mais ce qui est en moins mis en lumière, c'est que la crise du religieux lui-même, qui amène le pouvoir religieux à avoir recours au pouvoir politique dans l'espoir d'endiguer sa propre crise »

Georges Corm, *La question religieuse au XXI^e siècle.*

« Si la politique du tyran est extrêmement dangereuse pour les peuples, elle l'est plus encore quand, recourant au discours religieux »
Muhammad Said Al-Achmaoui, *L'Islam politique*

Introduction

La réforme du champ religieux au Maroc, en tant qu'action publique, s'inscrit, d'une part, dans une politique stratégique de réforme qui touche à tous les niveaux de la société marocaine et, d'autre part, dans une volonté remarquable de « restructuration institutionnelle et politique du champ religieux au Maroc »¹. Cette action part du fait que ce champ (le champ religieux au Maroc) connaît une désorganisation, un éclatement, voire « une anarchie et présente des déficits structurels importants » à cause de la multiplicité des acteurs et la diversité des intervenants en son sein. En effet, le champ religieux au Maroc est devenu, sans contestation, un lieu de confrontation entre ces acteurs et ces intervenants, parmi lesquels chacun s'arroge le droit de représenter l'islam et de parler en son nom. Cette situation plus ou moins cacophonique a mis en exergue, plutôt au devant de la scène politique et des centres académiques, la relation entre le politique et le religieux au sein de laquelle « plusieurs sociétés musulmanes n'ont jamais pu instaurer

1. – Hassan ZOUAOUI : « *la régulation politico-institutionnelle du champ religieux au Maroc* », Cahiers politiques et juridiques N° 4 janvier 2011.

2 – Asma LAMRABET : « *propositions pour une réforme du champ religieux au Maroc* », In « propositions faite suite à la demande du président de la commission chargée de la réforme de la constitution marocaine 2011 ». 3-1. – Muhammad Said AL-ACHMAOUI : « *l'islam politique* », LA DECOUVERTE, Paris 1989.

3 – Said AL-ACHMAOUI : « *l'islam politique* », traduit de l'Arabe par Richard Jaquemenond avec la collaboration de l'IMAM Farag et Raphael Costi LA DECOUVERTE, Paris 1989, après une année de publication, ce livre va prendre, sous la suggestion de son traducteur Richard Jaquemenond un deuxième titre « l'Islam contre l'Islam ».

une division claire et nette entre transcendance et histoire entre éthique et pratique » et continuent à vivre de ce lien insécable entre la religion et l'État, entre le sacré et le profane, entre l'absolu et le relatif, entre le politique et le religieux. Ainsi un État dans un pays musulman ne peut pas prendre en considération la religion sous peine de perdre une certaine légitimité de son pouvoir politique. Face à ce constat la religion est, donc, une partie intégrante de la vie des sociétés et non pas une idée ou une relation de foi entre les hommes et une force éminente, une puissance surnaturelle. Dans ce cadre Ibn KHALDOUNE (1332-1406)¹ a considéré « la religion comme un visage moral de l'État et une condition de la gestion politique des âmes »².

Le Maroc n'échappe pas à ce constat car la politique et la religion sont entremêlées et les limites entre ces deux volets sont ambiguës et floues d'où la difficulté de distinguer entre la sphère publique et la sphère privée. De surcroît la chose religieuse considérée comme une affaire privée, elle est devenue une affaire publique et institutionnelle. Cette relation sera remise en question après, d'une part, « les attentats sanglants au nombre de cinq (5)

1. – A. Ibn Khaldoun, né à Tunis en 1332, était issu d'une famille originaire de la péninsule arabique, ayant longtemps vécu en Andalousie. Depuis l'avènement à Tunis de la dynastie hafside (1228), la famille Ibn Khaldoun a toujours été très proche du pouvoir en place. Le grand-père d'A. Ibn Khaldoun avait exercé les fonctions de Ministre des Finances et rédigé un ouvrage à l'intention des secrétaires d'État qui a, sans doute, nourri les réflexions du jeune homme. A. Ibn Khaldoun, comme il était de tradition dans les grandes familles tunisoises, a fait ses études dans la prestigieuse Université de la Zitouna où était dispensé un enseignement religieux. Le Maghreb vivait alors une période de stagnation économique et connaissait des conflits incessants, plus ou moins violents, entre les tribus et les pouvoirs centraux, entre les différentes dynasties du Maghreb. Le jeune A. Ibn Khaldoun en fut le témoin ; il avait 14 ans lorsque les conflits opposant les fils du Sultan hafside Abu Bakr pour sa succession suscitérent l'intervention de la dynastie mérinide au pouvoir à Fès. Une fois achevés ses études, fidèle à la tradition familiale, il entra au service du Sultan hafside Abu Ishaq II ; il a alors vingt ans.

2. – Abdelhaq MONSIF, « la religion, la société et le pouvoir politique », *La pensée arabe contemporaine* : N°154-155 hiver printemps 2011. Page : 44.

que la ville de Casablanca a connus le 16 mai 2003, qui font prendre conscience de la réalité du danger »¹ remettant en cause le régime politique dans sa stabilité, sa pérennité et sa légitimité, et, d'autre part, l'arrivée de nouveaux acteurs religieux connus malgré leur hétérogénéité, leur diversité (intégristes, salafistes, jihadistes, fondamentalistes), sous le nom de l'islamisme ou de l'islam politique qui s'opposent au pouvoir politique et contredisent d'une part, les oulémas : détenteurs du « pouvoir religieux en les considérant comme un vrai obstacle devant la foi », et, d'autre part, ils dénoncent leur alliance et collaboration avec le pouvoir politique en place.

Ces nouvelles données ont obligé les autorités publiques à opter pour une nouvelle gestion de l'affaire religieuse au Maroc car la religion constitue pour le régime politique marocain – à savoir la monarchie – une source de sa légitimité et une base pour sa stabilité et sa pérennité. En effet, une réorganisation qui revêt l'aspect d'une réforme d'un champ religieux verrouillé, au vu des yeux de la monarchie qui se veut un acteur religieux privilégié de par ses origines prophétiques, reste une tâche incontournable voire une affaire stratégique.

La réforme du champ religieux au Maroc décrit la lutte acharnée que la monarchie marocaine n'a cessé de mener contre ses ennemis potentiels ou réels pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique. A l'aube de l'indépendance « une véritable partie d'échecs s'est jouée entre le palais et l'Istiqlal²... La bonne fortune

1. – Nicolas BEAU et Catherine GRACIET, « *quand le Maroc sera islamiste* », Edition la découverte Paris 2006 ; Page 26.7 – Salim RADOUANE, « *ombres du chaos : essais philosophiques sur le drame du 16 mai*, Edition AL JADAL "la dialectique" 2006 » ; Page : 14.

2. – le parti de l'Istiqlal (littéralement l'indépendance) est une formation politique créée en 1944. Mais ses premiers jalons furent posés dès 1934, lorsque le comité d'action marocain (CAM), créée par Allal El Fassi (1910-1974) figure emblématique du nationalisme marocain, élaborant une plate-forme de revendications réformistes. La création de ce parti manifeste une évolution des revendications du maintien provisoire du protectorat français à l'exigence de

de l'histoire a souri à un souverain fin politique, qui a accompli avec réussite les différentes étapes de sa mainmise totale sur le pouvoir¹ ». Avec la libéralisation de l'économie marocaine, un nouveau acteur fut émergé : la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) qui s'oppose farouchement contre le système des faveurs et à l'économie de rente pour corriger aux déformations causées par les malversations dans les activités économiques, notamment la corruption sous toutes ses expressions et ses avatars. En effet, l'entrepreneur est devenu, non un acteur économique, mais aussi un acteur politique et social voulant mettre fin à la politique de rente, au laxisme de la monarchie. Il discrédite les pratiques du bourgeois parasite qui concevait l'entreprise comme une vache à traire ou comme une machine productrice d'argent. Il a développé un discours rompant avec la monarchie tout en revendiquant plus de démocratie économique et politique. Consciente du danger que présente l'entrepreneur, la monarchie a donné le feu vert pour une campagne pour assainir le climat des affaires sous-jacent le climat politique. C'est une action qui ne vise pas l'éradication des malversations économiques, mais qui vise l'élimination d'un concurrent économique qui est le nouvel entrepreneur.

En tenant compte de cette réforme du champ religieux quelle place relation à la politique et à la religion entretiendraient dans la société marocaine ?

De cette problématique découlent les suivantes : Pour quelle raison la monarchie prend part pour la mise en œuvre d'une telle réforme ? Est-ce pour la modernisation des institutions islamiques afin qu'elles répondent aux changements et aux conjonctures nationaux et internationaux ? Ou pour la promotion d'un

l'indépendance. Il fut la diffusion du manifeste de l'indépendance le 11 Janvier 1944 où il exige que l'autorité du sultan soit rétablie, dans le cadre d'un Etat moderne et indépendant.

1. – VERMEREN Pierre, Histoire du Maroc depuis l'indépendance, Paris, collection repères, la découverte, 2002, Page, 19.

islam suscitant le consentement des puissance qui viennent en aide pour la monarchie marocaine ?

Ces questions servent à vérifier l'hypothèse suivante : la réforme du champ religieux au Maroc vise en même temps à rendre les institutions religieuses des institutions contrôlables et saisissables et à façonner un islam propre à la réalité marocaine qui se positionne contre un islam jugé intolérable virulent et extrémiste.

Quant à la méthode adoptée pour traiter ce sujet reste, dans une partie de ce travail :

– L'approche historique : c'est une approche qui, d'une part, nous permet d'étudier les rapports qui ont géré dans le passé et qui gèrent actuellement la relation qui existe entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, et d'autre part, elle nous paraît nécessaire pour bien comprendre le statut de la religion dans la société et dans le domaine politique, d'autant plus lorsque nous constatons que le débat sur l'islam en tant que religion est contradictoire.

– L'approche sociologique. Cette approche nous permet de déterminer l'interaction des acteurs religieux, leurs relations entretenues avec les détenteurs du pouvoir politique, leurs points de vue portant sur les questions sociales et politiques et de définir la nature des relations qui entretiennent entre eux, leur convergence et leur divergence concernant la chose religieuse.

Puis, dans l'autre partie, nous procédons à une étude portant sur les divers documents, notamment les discours royaux relatifs à la chose religieuse.

Force est de rappeler les problèmes rencontrés lors de la recherche, il est essentiel de noter que les visites effectuées auprès du ministère des Habous (MHAI) et des Affaires Islamiques (MHAI) sis à Rabat, auprès des conseils régionaux des oulémas à savoir ceux situés à Mohammadia (ville située sur la cote atlantique), à 24 Km au Nord Ouest de Casa Blanca la capitale économique du Maroc et à Fkih ben Salah (située dans la plaine de Tadla entre Khouribga et Béni Méllal), la pour une documentation

relative à la gestion de la chose religieuse restent vaines, faute de n'avoir pu obtenir la moindre information.

L'ossature sur laquelle est bâtie cette recherche consiste premièrement à analyser la relation entre la politique et la religion, deuxièmement à définir les acteurs religieux, troisièmement à déterminer les fondements culturels, idéologiques et institutionnels, et enfin à présenter la réforme du champ religieux (moyens et buts) avec une conclusion générale.

La politique et la religion : Quelle relation ?

La politique et la religion sont deux domaines différents. La politique relève du domaine du temporel et du profane, tandis que la religion relève du domaine de l'intemporel et du sacré. Ainsi, la politique est définie comme un ensemble d'activités qui vise la conquête et l'exercice du pouvoir. Elle désigne, aussi, l'ensemble des valeurs et des pratiques qui circulent dans un espace public où les acteurs politiques se confrontent. En effet, la politique est une affaire publique. Tandis que la religion, quant à elle, est conçue comme un ensemble des croyances et des pratiques rituelles relatives à un domaine sacré séparé du profane, manifestant une relation entre l'homme et le divin, le surnaturel. De cette façon, la religion est une affaire privée. Nous sommes, donc, devant deux activités qui agissent dans deux espaces très séparés et bien distincts : l'un privé, l'autre public. Est-ce que cette séparation de ces deux domaines exclut-elle toute interaction sans tolérer l'existence d'une relation entre eux ?

A – DU DÉSENCHANTEMENT AU RETOUR À LA RELIGION

La relation entre la politique, en tant qu'espace où s'affrontent les acteurs politiques, toutes couleurs confondues, qui entrent en compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir – et la religion – en tant qu'ensemble et système de pratiques de croyances, de rites et de symboles propres à un groupe d'individus ou à une communauté, est pensée dans le cadre du désenchantement du